



Mise en demeure pour caution solidaire

Par **Thierry MARTIN**, le **16/06/2011** à **09:54**

Bonjour,

Suite à un jugement de liquidation judiciaire prononcé le 19 Mai contre ma société, je viens de recevoir une mise en demeure de la banque me réclamant 6433€ pour un prêt consenti à ma société dont je me suis porté caution solidaire.

Etant au RSA depuis 1.5 an, n'ayant aucun bien immobilier, ni de liquidité, pourriez- vous SVP, me dicter la marche à suivre et m'indiquer quels sont les risques courus?

En sachant que je compte me mettre à mon compte d'ici peu avec le statut d'auto-entrepreneur.

En vous remerciant pour votre précieuse aide.

Cordialement.

Par **LBOISSONNAT**, le **20/06/2011** à **17:19**

bonjour,

vous pouvez prendre contact avec mon Cabinet.

Maître Laure BOISSONNAT

Par **fra**, le **29/06/2011** à **10:47**

Bonjour,

En qualité de caution solidaire de ce financement professionnel, la banque se tourne vers vous pour le remboursement du reliquat puisque votre société n'est plus en mesure de faire face.

Cette dette est devenue personnelle à vous.

Maintenant, étant donné que vous ne percevez que les minimas sociaux, une forte proportion, voire la totalité du montant des prestations est insaisissable et il serait bon que vous négociez avec votre Banquier tout en prenant la précaution de vous renseigner auprès des services de la C.A.F auprès de laquelle vous êtes rattaché.